L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 OCTOBRE 1861.

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 14 OCTOBRE

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

☞ A la seconde page, le lecteur trouvera le feuilleton, le commercial, le marché aux bestiaux, le mouvement du port, les ventes à l'encan, de shérif et de marshal, les avis judiciaires et plusieurs avis nouveaux qui n'ont pu trouver place à l'intérieur.

PREMIER EXPLOIT NAVAL.

Le Jean-Bart de la Nouvelle-Orléans.

Les circonstances ne font pas les hommes, elles les révèlent. Nous demandions dernièrement un Jean Bart pour la Nouvelle Orléans—le Jean Bart s'est trouvé. Il vient de prendre rang au nombre des marins illustres par un de ces exploits qui marquent dans l'histoire l'époque de l'affranchissement d'un peuple ou l'heure d'un danger suprême. Le commodore Hollins s'est acquis un renom impérissable dans les annales du port de la Nouvelle-Orléans et dans l'histoire de la lutte glorieuse que les Etats Confédérés soutiennent pour leur indépendance, et il n'est pas un cœur louisianais qui ne soit prêt à rendre un hommage justement mérité à son audacieuse initiative aussi bien qu'à la valeur de la petite bande de braves qui composait les officiers et les équipages de la flottille *des moustiques.*

Ancien officier de la marine des Etats Unis, le capitaine Hollins, après avoir donné sa démission, était rentré à Baltimore, sa ville natale. Voyant qu'on arrêtait tous ceux de ses concitoyens qui étaient suspects de sympathie pour le Sud, il résolut de partir pour aller offrir ses services au gouvernement de Richmond, mais il ne voulut pas arriver les mains vides. Nous avons raconté comment embarqué à bord du steamer *St Nicholas* avec quelques compagnons qui avaient pris passage sans éveiller les soupçons, il réussit avec l'aide du capitaine Thomas, à s'emparer de ce beau vapeur et à amener sa prise dans une des rivières de la Virginie.

Ce coup hardi et sa réputation d'excellent officier de marine le désignaient au gouvernement Confédéré comme un des marins les plus propres à occuper un poste important. Il fut envoyé à la Nouvelle Orléans et, depuis son arrivée, il n'a cessé de déployer une activité infatigable pour réparer le temps perdu. C'est à lui qu'on doit l'organisation de la petite escadre qui vient d'obtenir un baptême de feu si brillant à la tête des Passes, la construction de quatre chaloupes canonnières, de deux batteries flottantes, et, ce qui n'est pas moins précieux, l'établissement d'un service de rigoureuse surveillance sur les côtes et dans les bayous.

Nous donnons plus loin les détails de l'engagement naval qui a eu lieu à la tete des Passes, et nous ne saurions trop répéter que cette entreprise couronnée d'un plein succès fait le plus grand honneur non seulement au courage et à l'esprit d'initiative du commodore, mais aussi à son habileté et à sa sagacité comme homme de guerre. Forcé par un accident d'abandonner ses brûlots et de renoncer à son projet d'incendier l'escadre fédérale, le commodore Hollins n'a pas hésité à aller surprendre l'ennemi malgré l'inégalité des forces. Il prévoyait que cette inégalité serait compensée par la confusion dans laquelle les bâtiments fédéraux seraient jetés par la soudaineté de l'attaque, par les dangers qu'ils courraient de s'échouer sur les passes en allant chercher un abri sous les canons des bâtiments de haut bord placés en dehors de la barre, et par l'ignorance où ils devaient être des forces de leurs assaillants.

L'entreprise bien que hardie n'était cependant pas téméraire, car le chef de notre petite escadre comptait en cas d'insuccès trouver un refuge auprès de nos forts en utilisant la vitesse de ses bâtiments. Il a obtenu le succès le plus complet, et les avantages moraux qui résulteront de ce triomphe seront encore plus grands que les avantages matériels, bien que ceux qu'il a remportés soient loin d'être à dédaigner. Avec six petits bâtiments à vapeur, portant en tout 18 canons et montés par environ 200 hommes, le commodore Hollins a attaqué une escadre composée de quatre bâtiments de guerre réguliers armés de 44 canons et ayant environ mille hommes d'équipage, et le résultat obtenu a été la destruction d'une corvette de 16 canons et 200 hommes d'équipage, la prise d'un transport chargé de charbon, et d'une chaloupe, l'incendie des bois apportés par l'ennemi pour la construction de batteries à la tête des passes, et la fuite des autres bâtiments qui sont allés s'échouer sur la barre de la passe Sud-Ouest. Certes, il y a de quoi se glorifier d'une victoire aussi facile et aussi complete, quand on pense que l'ennemi qui connaissait les faibles ressources de notre petite marine se croyait à l'abri de toute attaque depuis qu'il avait réussi à faire passer la barre à la frégate *Richmond* de 18 canons, à la corvette *Vincennes* de 20 canons et à la corvette *Preble* de 16.

Nous devons dire qu'une grande partie du succès de l'expédition est due au *Manassas*, vulgairement appelé la *Tortue*, et au capitaine Chs Austin. Quand les Fédéraux ont vu ce monstre bardé de fer, insensible à la grêle de boulets qui rebondissait sur sa carapace venir enfoncer son éperon dans le flanc d'un de leurs gros bâtiments de guerre et le couler, ils ont cru qu'il n'y avait de salut pour eux que dans une fuite précipitée, et cette circonstance les a privés d'une grande partie des avantages que leur auraient donnés la supériorité de leur armement et le nombre de leurs canons. Il faut dire que leurs craintes n'étaient pas sans fondement, car si la machine à vapeur du *Manassas* n'eût pas été dérangée par l'effet du choc, il est presque certain qu'il eût pu courir sus à tous les bâtiments de Lincoln et leur faire subir le sort du *Preble*.

Une des circonstances remarquables de cette première bataille navale c'est la fuite des Fédéraux devant l'élan d'une force bien inférieure à la leur.

N'est ce pas d'un mauvais augure pour cette marine des Etats-Unis si fière et si arrogante, et n'y a-t-il pas là de quoi encourager la marine naissante des Etats Confédérés à redoubler d'audace! Partout, sur mer comme sur terre, la faiblesse de la cause de l'injustice et de l'oppression se dénote par les mêmes symptômes d'hésitation, tandis que la cause du Sud peut déjà compter parmi ses marins des héros dignes de figurer à côté des généraux éminents qui commandent ses armées.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dépêches de samedi.

KENTUCKY.

Le général fédéral Anderson remplacé par Sherman.

Bowling Green, 12 octobre—Le général Robert Anderson, de l'armée des Etats Unis, a été remplacé dans le département militaire de Cumberland, par le général W. T. Sherman. Le mauvais état de la santé d'Anderson est la cause assignée à son remplacement.

Combat naval à l'entrée des Passes.

[LIGNE DE LA BALISE.]

Au général D. E. Twiggs.

Fort Jackson, 12 octobre — Le commodore Hollins et sa flotte sont partis d'ici ce matin à minuit et demi dans le but d'attaquer l'ennemi à l'entrée des Passes. Le feu a commencé à quatre heures moins un quart et a duré autant que nous avons pu en juger du fort, environ 50 minutes.

Ce matin encore, à neuf heures, les bordées de coups de canon sont presque incessantes. Il y a évidemment avantage de part ou d'autre; mais nous sommes tous convaincus ici par le bruit de la canonnade qui s'éloigne de plus en plus, que les nôtres ont l'avantage.

J. K. Duncan, Colonel Commandant.

Brillante victoire navale.

Les navires du blocus repoussés au-delà des Passes.

La corvette Preble coulée.

[…] DE GUERRE.

[…] navires échoués.

[…]rte de notre côté.

[…]ès complet.

Au Commodore Hollins.

[…] P. M. — Il nous est enfin [...] de faire connaître le résultat de l'attaque [...] par notre flottille sur l'escadre de blocus; [...] avons obtenu un succès complet. C'est un des plus remarquables exploits navals qui soient connus.

La corvette Preble est coulée, un navire a été capturé, et les autres ont été jetés à la côte et sont maintenant échoués. Gloire à l'héroïque Hollins.

Notre prise est un navire chargé de munitions de beaucoup de valeur.

Deuxième Dépêche.

Au Major-Général D. E. Twiggs.

Fort Jackson, 12, midi et demi—Il y a un navire en vue au fond de la passe, qu'on suppose pris [illegible], on voit également la fumée d'un steamer. Nous ne connaissons rien du résultat de l'engagement, bien que la canonnade ait cessé depuis ce matin à dix heures.

J. K. Duncan, Colonel Commandant.

Troisième Dépêche.

Fort Jackson, 25 minutes P. M. — Trois steamers dont un avec un navire à la remorque sont maintenant au dessous des forts: ils montent rapidement. Le résultat de l'engagement sera donné à leur arrivée.

J. K. Duncan, Colonel Commandant.

Dernière dépêche du commodore G. N. Hollins.

La nuit dernière j'ai attaqué l'escadre du blocus avec ma flottille, et ai réussi après un court engagement à la jeter à la côte et à l'échouer sur la barre de la passe du Sud-ouest—excepté toutefois la corvette Preble que j'ai coulée. Lorsque les navires ont été bien ensablés, je leur ai fait essuyer une forte canonade. Nous n'avons éprouvé aucune perte. J'ai également fait une prise.

Succès complet. G. H. Hollins.

(DEPECHES DE NUIT.)

Nouvelles de Richmond.

Richmond, 11 octobre — L'état du général Wise, hier soir, était considéré comme très critique.

M. J. McLemore, de Memphis, s'est noyé mercredi.

Il ne sera plus délivré de passeports aux personnes dont les familles restent ici.

Une pétition a été faite en cour hier, de[…] le séquestre de Monticello, ancienne [...] de Thomas Jefferson et aujourd'hui la p[...] d'un capitaine de la marine de Lincoln.

Le rapport du professeur Dally, de l'Alabama, constate que l'état sanitaire de l'armée est très satisfaisant aujourd'hui.

Bataille de Greenbrier.

Richmond, 12 oct.—Le rapport du général H. R. Jackson sur la bataille de Greenbrier, constate 5 morts et 31 blessés.

Potomac.

Les nouvelles annonçant une attaque sur Evansport et d'autres points du Potomac ne sont pas confirmées officiellement et sont considérées comme dénuées de fondement.

Fredericksburg, 12 oct.—De trois heures du soir à neuf heures du matin, les batteries du Potomac ont canonné un tug boat qui, à la faveur de la nuit, avait brûlé un bateau. On ignore si le dommage éprouvé par le tug-boat est considérable.

Convention des Etats cotonniers.

Macon, 12 oct.—Tous les Etats cotonniers seront pleinement représentés à la convention qui doit être tenue ici le 14. On pense que 400 délégués seront présents.

Nouvelles de Charleston.

Charleston, 12 oct.—Le grand jury confédéré a trouvé lieu à poursuivre contre Landrew, accusé de mutinerie à bord du corsaire *Jeff. Davis.* Les côtres ont été retenus comme témoins dans l'affaire, qui sera appelée de nouveau mercredi prochain.

Le premier contre lequel a été appliquée la loi de séquestre est Joseph S Terry, de New-York. Le jury a rendu un verdict contre lui.

Troupes fédérales.

De nombreux corps de troupes fédérales se rendent à Muldroug's Hill, à Louisville.

Kentucky.

Quinze Confédérés ont mis en pleine déroute 75 fédéraux, à l'est de Caxe City, ont tué trois hommes et capturé 30 chevaux. Un confédéré a été mortellement blessé.

Le général Frémont.

Le maître de poste général Blair est allé à St Louis pour procéder à l'investigation de l'affaire du général Frémont.

Promotion du général Lowell.

Richmond, 11 oct. — Le brigadier général Mansfield Lowell a été promu au grade de major général, et lors de la retraite du général Twiggs, prendra le commandement général en Louisiane et au Mississippi.

Arrestation de l'ex-gouverneur Helm.

Bowling Green, Ky., 12 oct.—L'ex gouverneur Helm, qui était depuis peu de retour avec un sauf-conduit du général Sherman, a été arrêté dans le comté de Hardin.

Louisville, 12 oct.—Le correspondant spécial du *St Louis Democrat* écrit de Jefferson City, en date du 6, qu'on ne doute pas que le général Price se dirige vers le Sud avec le gros de son armée.

Le cheval du colonel Lyon, du 8me régiment de l'Arkansas, [illegible] du pont de la r[illegible] l'eau. Le colon[illegible]

New-York, 6 oct.—Une grave émeute a éclaté samedi soir, à Hudson City, entre les Barnum Rifles stationnés à l'arsenal des Etats Unis et 300 citoyens. On craint qu'elle ne donne lieu à de sérieux résultats. Plusieurs personnes, entre autres le maire, ont été grièvement blessées.

Washington, 6 oct.—Rien, si ce n'est l'intérêt public, ne décidera l'administration à remplacer le général Frémont. L'avocat général, exprimant hautement son opinion sur le général Frémont, n'hésite pas à déclarer que c'est commettre un crime public que de lui conserver son poste.

La publicité donnée à la violation du blocus de Savannah par le steamer anglais *Bermuda*, a, dit on, pris naissance au dîner de lord Lyons.

Des nouvelles reçues du village de Thompson, Connecticut, disent que l'opinion générale est qu'une partie du fret du *Bermuda* consistait en 70 tonnes de poudre, 7000 carabines d'Enfield, 10 canons rayés, 60,000 paires de souliers, une grande quantité de couvertures, de vêtements, de quinine et de morphine.

Des remontrances ont été faites à Londres par le ministre des Etats-Unis Adams, contre l'embarquement de cette cargaison; mais au bureau naval on n'a pas cru devoir arrêter le *Bermuda* sous prétexte de voyage illégal.

New York, 6 oct.—Le correspondant spécial du *New York Times* télégraphie aujourd'hui que des nouvelles de la plus haute importance ont été reçues de Cuba, annonçant que le steamer de guerre *Leona* attendait à Cadix le résultat de la conférence au sujet de la coalition européenne contre le Mexique, afin que l'ultimatum de l'Espagne puisse être immédiatement dépêché au gouverneur général de Cuba. Sur ces entrefaites, une expédition se prépare à la Havane, en destination du Mexique, mais sous le prétexte de se rendre à St Domingue.

L'expédition consiste en six batteries d'obusiers et en 10,000 hommes de troupes qui seront prêtes à partir vers la fin du mois prochain.

On dit que l'Espagne assume toute la responsabilité des mesures qu'elle prend contre le Mexique, mais d'autres nouvelles annoncent positivement que les gouvernements français et anglais doivent envoyer le même nombre d'hommes, et qu'ils coopéreront avec la flotte du golfe.

Le pays tout entier sera surpris et étonné de l'étendue de ces préparatifs, ainsi que du but auquel ils tendent. Ce but, ce n'est pas le Mexique,—il est plus au Nord.

Détroit, 7 oct.—Le correspondant spécial du *Free Press* à Toronto, dit que le colonel Randin, M. P., dernièrement autorisé par le gouvernement fédéral à lever un régiment de lanciers, a été arrêté sous la prévention de violation de la proclamation de la reine relativement à la neutralité.

Officier des Etats-Unis dans l'armée confédérée.

Richmond, 11 oct.—Le capitaine Z. F. Gilmer dernièrement en fonctions en Californie, est arrivé ici de Savannah, et a été nommé major de l'armée régulière de la Confédération. Il doit servir dans l'Ouest sous les ordres du général A. L. Johnston.

Prise de la Balize.— Le 13 octobre 1796, il y a eu hier, 66 ans, le corsaire français *La Parisienne*, ayant six canons et un équipage de 45 hommes, prit possession du port de la Balize, à l'embouchure du Mississipi. Les Français occupèrent ce port jusqu'au 21 octobre; apprenant alors que les forces espagnoles de la Nouvelle-Orléans s'approchaient, ils se retirèrent après avoir détruit tout ce qui était à leur portée. Le navire français s'était présenté sous pavillon espagnol et le pilote Jean Renquillo, avec 16 hommes sur les 20 qui stationnaient à la Balize, étant allés au devant, tous furent faits prisonniers, et 20 Français bien armées, profitèrent du bateau pilote, pour aller à terre et s'emparèrent sans difficulté des quatre hommes qui étaient restés pour garder le port.

Candidatures du parti américain du Sud.—Nous publions dans une autre colonne la liste des candidatures de l'organisation connue sous le nom de parti américain du Sud. Cette liste comprend quelques noms populaires qui en dehors de l'organisation elle-même sont certainement appelés à recevoir l'appui d'une partie des électeurs indépendants. Si le vote est considérable il est probable que les mérites et la popularité individuels des candidats seront les meilleurs gages de succès.

Promotions.— Les généraux de brigade Magruder et Huger qui commandent l'un à Yorktown, l'autre à Norfolk, les troupes confédérées, ont été promus au grade de majors-généraux.

Le général kentuckien Buckner a été nommé major général dans l'armée confédérée.

Le colonel Hindman, de l'Arkansas, a été promu au grade de général de brigade.

L'honorable John C. Breckinridge est entré comme simple soldat dans le corps d'armée du général Buckner, au Kentucky. Il doit publier dans quelques jours une adresse au peuple de son Etat et donner sa démission de sénateur des Etats-Unis.

Le Louisville Courier.— Ce journal qui a défendu si énergiquement la cause du Sud va être publié provisoirement à Nashville jusqu'à ce que Louisville soit débarrassé des fédéraux.

Lincoln a nommé W. H. Seward et Edward Everett pour commissionnaires des Etats-Unis à la grande exposition de l'industrie qui doit avoir lieu l'année prochaine en Angleterre.

Un parent de Lincoln.—Le *Register* de Rockingham, Virginie, raconte ce qui suit d'un des parents de Lincoln, engagé dans l'armée confédérée:

Albert Lincoln (parent du vieil Abe), lieutenant dans la compagnie du capitaine Shands, est un brave et un vaillant garçon. Dernièrement, il fut fait prisonnier à Springfield, dans le comté de Hampshire, et on lui attacha les mains. On le laissa la nuit ainsi attaché sous la garde de celui qui l'avait pris. Il parvint à tirer un pistolet de sa poche, tua son gardien, et [illegible] à rejoindre ses camarades à quatre [illegible] de là.

BATAILLE DU MISSISSIPPI.

Rapport détaillé de l'expédition.

Succès complet du commodore Hollins.

Nous donnons ce matin à nos lecteurs le rapport complet et détaillé de l'expédition entreprise par le commodore Hollins au bas du fleuve, d'après des renseignements que nous avons lieu de croire authentiques.

Le commandant de l'escadre de blocus ayant été renforcé par plusieurs bâtiments de faible tirant d'eau et en état de passer la barre du Mississippi, résolut de se rendre complètement maître de la navigation du fleuve jusqu'à une distance aussi rapprochée que possible des forts. Nous avons même lieu de supposer que les instructions reçues de Washington lui prescrivaient de construire à la tête des passes une douane fédérale protégée par des batteries de terre. S'il avait réussi à fortifier ainsi la tête des passes, le blocus fût devenu hermétique, et, une fois les batteries construites, il eût été impossible de déloger les fédéraux sans avoir une force navale considérable.

Le commodore Hollins, commandant la station navale de la Nouvelle-Orléans, comprit la [illegible] ment surveiller les mouvements [illegible]

Le premier octobre, la canonnière *Water Witch*, petit steamer très rapide, de deux canons à longue portée, remonta la passe Sud-Ouest en lançant sur les deux rives des boulets et de la mitraille dans le but de découvrir si les marais du delta ne recélaient pas quelques-unes de ces batteries masquées dont les Yankees ont une si sainte horreur. La canonnière confédérée *Ivy* et le côtre *Pickens* se trouvaient, à ce moment, dans les passes, mais, conformément à leurs instructions, ils se retirèrent en remontant le fleuve, le *Pickens* à la remorque de l'*Ivy*.

Le *Water Witch*, arrivé à la tête des passes, fit l'inspection des lieux et débarqua des hommes qui enlevèrent les instruments du télégraphe. Après une reconnaissance attentive, ce steamer retourna à la mer par la Passe à l'Outre, tâtant toujours le terrain à coups de canon, dans l'espoir de découvrir des batteries.

Comme notre commodore s'y attendait, cette reconnaissance heureuse fut suivie, le 3 courant, par l'entrée d'une escadre composée de la frégate à vapeur *Richmond*, les corvettes à voile *Preble* et *Vincennes*, la canonnière *Water-Witch*, une goëlette allège, un bateau-pilote et un transport à vapeur. Ces bâtiments vinrent jeter l'ancre à la tête des passes.

Un certain nombre de pilotes, avec leurs familles, et quelques pauvres pêcheurs étaient restés à la Balise, et leurs communications avec la ville se trouvèrent interrompues. Ils avaient quatre bateaux pilotes que le gouverneur leur avait permis de garder pour sauver leurs familles et leurs effets, en cas d'ouragan et d'inondation de la colonie (circonstance fréquente dans cette saison). L'ennemi s'empara de ces bateaux et de quarante pirogues qu'il équipa pour surveiller les petites passes et les bayous, laissant ainsi ces malheureux à la merci des éléments d'orage.

Il y a quelques mois, les habitants de la Balise avaient souscrit mille piastres pour la protection de la colonie, et avaient envoyé des délégués au gouverneur. Ils offraient de construire des batteries et de les servir, si on leur donnait des canons et des munitions, et témoignaient le désir d'organiser deux compagnies si on leur donnait des armes et un instructeur en échange de leurs mille dollars.

Le gouverneur prit l'affaire en considération mais il finit par rejeter les offres proposées, parce que les officiers du génie décidèrent que [illegible] feront que travailler au profit de l'ennemi.

Le 7 courant le transport à vapeur des Etats-Unis commença à décharger à la tête des passes du bois de charpente pour la construction d'une douane. Une immense quantité de ces bois apportés à grand frais de New-York furent débarqués et des préparatifs furent faits pour commencer les travaux.

Pendant ce temps, sous l'énergique direction du commodore Hollins, notre flotte lilliputienne se préparait à tomber sur la flotte géante des envahisseurs et se proposait un but au-dehors de toutes proportions avec les faibles ressources mises en jeu pour l'obtenir. Sans un seul navire de guerre, sans arsenal pour en construire, et sans le temps nécessaire pour cette construction, le commodore Hollins faisant de nécessité vertu, créa et mit au monde une escadre qui a suffi pour jeter le désarroi dans la flotte ennemie. Des bateaux à vapeur du commerce et des remorqueurs dépouillés de leurs cabines extérieures furent transformés en batiments de guerre et armés de canons rayés dont la longue portée servit de compensation à la fragilité des coques de ces steamers. La vitesse de leur marche était leur seule garantie contre une destruction inévitable en cas de conflit avec un gros bâtiment de guerre.

Le vieux remorqueur *Yankee* fut travesti de façon à être méconnaissable et prit le nom de *Jackson*. Le remorqueur *Ivy* et le petit steamer *Calhoun*, déjà armés en corsaires par des particuliers, furent achetés par le gouvernement et armés de canons rayés. Le vieux remorqueur *Enock Train*, à l'aide de fonds souscrits par quelques marchands, subit une métamorphose complète et devint la fameuse *Tortue* qui a tant occupé l'attention publique. Caparaçonnée en fer, armée d'un éperon en fer et d'un canon Dahlgreen de neuf pouces, la *Tortue* reçut le nom glorieux de *Manassas*. L'auteur de l'invention, le capitaine Stevenson en prit lui-même le commandement. Le vieux steamer *Marquis de la Havane*, bâti jadis au Canada pour la traite et capturé plus tard sur la côte du Mexique comme croiseur du général Miramon suspect de piraterie, avait été acheté par le gouvernement et armé en guerre de six canons rayés et de deux obusiers; on le décora du titre de *McRae*. Le joli remorqueur *Tuscarora*, acheté par le commodore Hollins, fut transformé en canonnière en deux jours. Lundi dernier on le mit au dry dock, on le rasa jusqu'au pont et on l'arma d'une colombiade de huit pouces et d'un canon rayé de 32; mercredi il était à flot prêt à partir. Le côtre *Pickens*, armé d'une colombiade de huit pouces et de quatre obusiers, avait été saisi à l'époque de la sécession de l'Etat. Il complétait la flotte dite des *Moustiques*.

Le plan du commodore Hollins comprenait trois parties: incendie des vaisseaux ennemis par nos brulots, coulage de ceux qui échapperaient au feu par le *Manassas* et bombardement des survivants par tous les canons de sa petite flotte. Ses brulots se composaient de six vieux bateaux à charbon remplis de bois gras, de résine et de goudron, attachés ensemble par une chaîne et tenus à distance les uns des autres par des poutres de façon qu'ils occupaient la moitié de la largeur du fleuve. Ils devaient être remorqués par le *Watson* jusqu'à une certaine distance des vaisseaux ennemis, placés dans la largeur du courant et mis en feu, de façon à venir envelopper l'escadre fédérale.

L'attaque était projetée pour mercredi dernier et les batiments avaient rendez-vous aux forts, mais par suite d'un dérangement à la machine du *Manassas*, elle fut remise à la nuit suivante. Mais le lendemain un épais brouillard ayant couvert le fleuve, il fallut encore renvoyer l'entreprise au lendemain. Enfin vendredi soir tout était prêt, et à minuit et demi la flotille partit des forts dans l'ordre suivant:

Les six brulots traînés par le remorqueur *Watson*.

Le *Manassas*, capitaine Charles Austin, 1 canon.

Le *Calhoun*, commodore Hollins, 2 canons.

Le *McRae*, capitaine Huger, 8 canons.

Le *Tuscarora*, lieutenant Beverly Kennon, 2 canons.

Le *Ivy*, lieutenant Fry, 2 canons.

Le *Jackson*, lieutenant J. A. Stevenson, 2 canons.

On s'aperçut bientôt que le *Watson* avait une tâche au-dessus de ses forces et qu'il ne pouvait contrôler la marche de ses brulots; au bout de quelques milles une des extrémités du radeau donna contre la rive et les autres vinrent s'y accoler. Comme on n'avait pas de temps à perdre pour le remettre en position, la flotte les laissa là et continua son chemin, ayant en tête à quelque distance le *Manassas* rendu invisible par l'obscurité de la nuit.

Les batiments fédéraux à la tête des passes étaient la frégate à vapeur *Richmond*, les corvettes à voiles *Vincennes* et *Preble*, et la canonnière à vapeur *Water Witch*. La goélette *Joseph H. Toone*, chargée de charbon était à l'ancre à quelques milles plus bas. Les vaisseaux des Lincolnistes étaient tranquillement à l'ancre, et sauf le quart de garde les équipages étaient dans les hamacs n'attendant peu au réveil qui les attendait. Les marins rêvaient peut-être du butin et des beautés qu'on leur avait promis à leur arrivée dans la ville du Croissant.

Il était quatre heures moins un quart; l'obscurité et le silence étaient absolus autour de la flottille fédérale. Tout d'un coup un cri d'alarme est poussé à bord d'un des navires et répété à bord des autres. Une des vigies a aperçu un objet de couleur sombre d'une forme longue et bizarre se mouvant avec rapidité dans le courant et dont la vue seule était de nature à inspirer la terreur. Cet objet arrive comme une flèche dans la direction d'une des corvettes de guerre [le *Preble* selon le commodore Hollins] et le perce [au flanc] produisant un choc et un craquement épouvantables.

Un long cri d'horreur s'élève des entreponts et du pont du navire; ce sont les hommes d'équipages qui réveillés par le cri d'alarme comprennent par la violence du choc toute l'étendue du péril qu'ils courent. Tous se précipitent sur le pont dans le plus grand désordre, croyant que les flancs du navire sont ouverts et qu'il va sombrer instantanément. Les officiers des autres navires ont à peine eu le temps de se reconnaître qu'ils aperçoivent notre escadre arrivant à toute vapeur sur eux.

La collision entre le *Manassas* et le *Preble* a été si violente que les machines du *Manassas*, ont été déplacées, ce qui mit le bateau hors d'état de se diriger. Les flancs du *Preble* ont été coupés en deux, mais non déchirés et le choc a fait rebondir la tortue en arrière.

Le *Richmond* et le *Water Witch* ayant de la vapeur, coupent leurs cables et font jeter des lignes au *Vincennes* et au *Preble* pour les prendre en remorque, tout en tirant volée sur volée contre la tortue, cause première de leur terreur. Mais dans leur précipitation ils dirigent si mal leurs coups que peu de leurs projectiles atteignent le *Manassas* et cela sans lui faire de mal. Nos steamers arrivés à portée ouvrent leur feu sur les navires ennemis et l'action s'engage chaudement. Cependant les lincolnistes détalent de toute la vitesse que leur vapeur peut leur fournir et descendent dans la Passe sud-ouest, poursuivis par le *McRae*, l'*Ivy*, et le *Tuscarora* qui continuent à tirer dessus jusqu'à 4 heures et demie.

Les navires fédéraux précipitent leur fuite et dans leur empressement à se mettre hors d'atteinte des canons de nos moustiques ils s'échouent sur la barre. Le *Preble*, remorqué par un des vapeurs, s'enfonçait peu à peu en dépit du jeu incessant des pompes et il finit par couler et se coucher sur le flanc en montrant sa carène; son équipage est recueilli par les autres navires. Ce batiment est perdu complètement, les fédéraux ne pourront en sauver que les agrès; c'est un ennemi qui ne menacera plus nos côtes.

Le *McRae*, l'*Ivy* et le *Tuscarora* qui avaient abandonné la poursuite, apprenant que l'escadre fédérale est échouée sur la barre, reviennent à la charge et ouvrent de nouveau le feu à neuf heures et les *poivrent* convenablement, pour employer l'expression du commodore. Mais l'ennemi, bien qu'échoué, présente du côté des nôtres, de formidables rangées de canons, et voyant la faiblesse de ses adversaires il reprend courage et commence un feu nourri et beaucoup mieux dirigé que le matin sur nos trois steamers. Au bout d'une heure de canonnade, le commodore Hollins ayant accompli l'objet de son expédition et ne voulant pas s'exposer à des chances trop inégales, fait retirer sa petite escadre et revient à la tête des passes. Ses douze ou quatorze canons ne pouvaient lutter longtemps contre 40 et c'eût été folie que de sacrifier inutilement un de ses précieux petits steamers.

La goëlette *Toone* qui avait été abandonnée par les Fédéraux est tombée au pouvoir de notre flotille. Cette goëlette qui venait de la Havane ici avec une cargaison d'armes pour notre gouvernement avait été capturée par les Fédéraux et transformée en transport de charbon. Elle venait justement d'arriver de Key West avec un chargement de charbon. Elle a été annoncée en ville par le *Calhoun* et elle est maintenant à la hauteur de l'abattoir.

[illegible] prendre à la remorque le *Manassas* et [illegible] aux forts, d'où il sera conduire en [illegible] y faire réparer sa machine. Nos autres steamers n'ont pas reçu un seul boulet et pas un seul homme de l'expédition n'a eu le moindre mal.

En revenant à la tête des passes, le commodore Hollins envoya à terre un détachement qui mit le feu au dépôt de bois destiné à la construction de la douane et des batteries. On trouva au milieu du fleuve la grande chaloupe du *Richmond* qui avait été abandonnée par son équipage avec tant de précipitation que les hommes y avaient laissé les coutelas.

Après avoir ainsi accompli le but de son entreprise avec un plein succès, notre petite escadre est revenue aux forts à trois heures après midi. Le commodore Hollins n'y resta que le temps d'envoyer une dépêche et il continua sa route sur le *Calhoun* avec le *Toone* à la remorque, et arriva au bout de la rue Bienville à minuit et demi.

L'arrivée de la *Tortue* (ou Manassas) hier, nous met à même de donner quelques détails sur le coulage du *Preble*. Quand elle ne fut plus qu'à une faible distance de l'ennemi, le capitaine Charles Austin, qui la commandait, dit à l'ingénieur de concentrer autant de vapeur que la machine en pourrait porter. Le régulateur n'a pas pu indiquer la quantité de vapeur.

Les vaisseaux ennemis étaient à l'ancre dans le courant, et celui qui se pouvait le mieux apercevoir de la *Tortue* était le *Preble*. Le capitaine Austin se dirigea aussitôt vers le vaisseau en traversant le fleuve en diagonale, prenant le *Preble* presqu'en tête et il fit une immense ouverture.

La force du choc et le bruit du craquement ont été épouvantables, car la *Tortue* courait avec une vitesse de 13 nœuds. Tous ceux qui étaient à bord de la *Tortue* ont été violemment renversés. Pas un n'est resté debout. Aussitôt que l'ingénieur a pu se remettre sur ses pieds, il a fait mouvoir les machines en sens inverse, et la *Tortue* s'est retirée sans difficulté, emportant attachés à son éperon des lames de cuivre et débris de bois provenant de la coque du *Preble*.

La consternation à bord du *Preble* fut extraordinaire. Les officiers et les hommes du bord se précipitaient dans toutes les directions, en poussant des cris lamentables. On entendait entr'autres exclamations: "Le vaisseau est en feu! Nous allons sauter! Nous sommes perdus!" Quelques-uns d'entre eux, dans leur frayeur, se sont précipités par dessus bord.

La *Tortue* reprit son équilibre, et le capitaine Austin voyant que le *Richmond* était près de lui et que l'occasion était belle de lui courir sus et de le prendre en travers, dit de nouveau à l'ingénieur de concentrer sa vapeur. C'est à ce moment qu'on découvrit l'accident survenu à l'une des machines, laquelle se refusa à tout service.

Au même instant, le *Richmond* lâcha une bordée sur la *Tortue*, et le *Vincennes* en fit autant un moment après. La plupart des boulets a passé par dessus, mais environ six ou sept la touchèrent ne causant qu'un dommage insignifiant, grâce à sa rude enveloppe de fer. Le mât portant son pavillon et sa cheminée ont été emportés. Alors le capitaine Austin et l'ingénieur sont montés sur le pont et ont coupé les débris de la cheminée.

La *Tortue* se mit ensuite à faire retraite de son mieux, dans l'état où elle était. Les vaisseaux ennemis lâchèrent sur elle plusieurs autres bordées, mais sans lui faire aucun nouveau dommage. Elle va être réparée de suite et sera de nouveau prête pour le service dès demain matin, et le capitaine Austin, qui est enchanté de son succès, dit qu'il se fait fort maintenant de couler tous les vaisseaux ennemis, (depuis le *Niagara* jusqu'au *Water Witch*), qui oseront entrer de nouveau dans le fleuve. Rien, dit-il, ne peut résister à la *Tortue*, et elle peut gagner de vitesse n'importe quel vaisseau de la marine des Etats-Unis, pendant que d'un autre côté, elle sort si peu hors de l'eau que les canons ennemis peuvent à peine la toucher.

La journée de samedi a été remplie d'émotions pour les habitants de la Nouvelle-Orléans. Mais nos lecteurs ayant participé comme nous à l'attente, à l'anxiété et enfin à la joie générale, n'ont pas besoin que nous leur donnions le compte-rendu des divers incidents de cette mémorable journée du douze octobre 1861.

Concert au profit des volontaires.—Les dames qui ont eu la patriotique idée d'organiser une soirée musicale au profit des volontaires louisianais, voudront bien agréer nos remerciments pour les invitations qu'elles nous ont adressées.

Ce concert qui doit avoir lieu, demain soir, à la salle des Odd-Fellows, sera assurément une des plus brillantes fêtes musicales de l'année. Plusieurs dames de la société créole, pianistes ou chanteuses d'un grand talent, ainsi qu'un certain nombre d'amateurs, ténors, barytons ou basses, dont quelques-uns sont déjà avantageusement connus dans le monde musical, exécuteront ou chanteront une série de morceaux heureusement choisis. Aussi nous ne doutons pas que le public ne réponde en masse à l'appel qui lui est fait au profit des braves volontaires louisianais.

Des billets au prix de une piastre sont déposés chez tous les marchands de musique, chez les libraires et dans les hôtels.

Surintendant de l'éducation publique.—On verra par un avis inséré plus loin, que le révérend Robert J. Harp, est recommandé comme candidat au poste de surintendant de l'éducation publique, dans l'Etat de la Louisiane.

La victoire de Greenbrier.— Dans la bataille qui a eu lieu sur les bords de la rivière Greenbrier, le 3 octobre, entre le général fédéral Reynolds et le général confédéré Jackson, les fédéraux ont eu 150 tués, au dire de nos prisonniers blessés que les fédéraux ont laissés dans leur retraite. Si Jackson avait eu de la cavalerie, il aurait pu poursuivre l'ennemi et le mettre en pleine déroute. Il a publié un ordre du jour pour féliciter ses troupes de leur patience et de leur courage.

Emploi des sabots pour les nègres.—Les médecins conseillent l'introduction des sabots en bois usités par les paysans européens sur les habitations. C'est une chaussure bon marché et qui préserve mieux du froid et de l'humidité que les meilleurs souliers de cuir. Il y a déjà à Atlanta, en Georgie, une manufacture de sabots pour les nègres.

Russell et la loi du dimanche.— Russell, le correspondant du *Times*, a été arrêté près de Wilmington, Illinois, pour avoir chassé un dimanche. Armé d'un fusil à deux coups, le docteur chassait des poules de prairie sans se douter qu'il était en contravention.

CHRONIQUE LOCALE.

Télégraphe.—La première dépêche transmise sur la ligne établie entre la Nouvelle-Orléans et la Baie de Berwick a été reçue hier. La seconde nous a été adressée par le surintendant. La voici

A M. C. W., au bureau de l'*Abeille*.

La ligne est achevée et fonctionne bien sans un seul [illegible]. SHEPHERD.

Cette nouvelle ligne dont on ne peut s'exagérer l'importance est due à la compagnie du chemin de fer des Opelousas. Elle s'étend aujourd'hui jusqu'à Brashear City et ira bientôt jusqu'à la Nouvelle Ibérie puis de là au Fort Berwick et au Fort Chêne.

La compagnie a surmonté bien des obstacles pour établir la ligne, car on ne peut acheter actuellement un fil de fer, ni isoloirs, ni [illegible].

Messe et Quête.—Il y aura grand'messe mardi prochain, 15 du courant, à 9 heures, à l'église Ste Rose, sur le chemin du Bayou, entre les rues Broad et Dorgenois. Le Rév. Lemestre, curé, célèbrera. Les Chasseurs à pied, capitaine Meilleur, y feront une quête au profit des volontaires de la Louisiane.

Le camp Chalmette.—Nous avons eu l'occasion, il y a quelques jours, dit la *Renaissance*, de nous rendre au camp Chalmette et grâce à la complaisance du lieutenant-colonel A. Gerard et du major A. Aresso, nous avons pu visiter dans leurs plus grands détails, le camp et les lignes de fortifications sur lesquelles il s'appuie:

Les lignes de Chalmette sont élevées sur le terrain même où en 1814 et en 1815, les volontaires américains remportèrent une si glorieuse victoire sur les troupes disciplinées du général Packenham. Elles s'étendent perpendiculairement au fleuve sur la limite supérieure de l'habitation du juge Dunbar. Le sol sur lequel elles reposent est plat, solide et entièrement nu jusqu'à l'entrée de la cyprière, c'est-à-dire sur un espace d'environ un demi-mille. Dans la cyprière même les lignes s'avancent jusqu'à environ 1,700 pieds dans l'intérieur, elles ne s'arrêtent que là où l'extrême mobilité du sol devient un obstacle insurmontable au passage de l'ennemi.

Les retranchements de Chalmette sont des fortifications appelées dans l'art militaire *passagères*, parce qu'elles n'ont pour objet que la défense momentanée d'une position. Elles consistent en un immense fossé dont on a rejeté toute la terre du côté opposé à celui où l'on s'attend à voir arriver l'ennemi. Ce fossé ne suit pas une ligne droite mais une ligne brisée, c'est-à-dire divisée en *bastions* et en *courtines*. On sait que les bastions sont les angles ou saillie de la ligne et que les courtines sont les parties rectilignes qui unissent deux bastions ensemble.

Le fossé dont nous parlons ici, a environ 20 pieds de large sur 14 ou 16 pieds de profondeur. Le mur d'escarpe, celui qui fait face à l'ennemi [illegible] environ 10 pieds d'élévation au dessus du sol. [illegible] de 12 à 15 pieds selon la quantité d'eau qu'il y aura dans le fossé. Ce mur est uni comme une glace et d'une telle hauteur qu'il n'en permet pas l'escalade.

Le côté intérieur des retranchements est coupé en gradins sur lesquels doivent monter et se tenir les soldats chargés de les défendre. Le premier de ces gradins est à environ 4 pieds de large [illegible] c'est le *terre-plein*. Le [illegible] gradin est moins large; c'est la *banquette* d'où le défenseur décharge son arme en s'appuyant sur le parapet. La prolongée est le dessus des remparts: [illegible] en *barbette*,—c'est-à-dire à découvert—les pièces d'artillerie qui doivent les défendre.

L'épaisseur de ces remparts varie selon leur hauteur; à leur base cette épaisseur est de 15 ou 20 pieds; au dessus du terre-plein elle a peu près de 12 pieds et la prolongée peut avoir 9 pieds.

Nous ne savons pas quel sera le nombre de pièces d'artillerie dont ces remparts seront armés, mais tous les officiers que nous avons consultés les considèrent comme devant offrir à l'ennemi, s'il se présente de ce côté, un obstacle infranchissable. La largeur et la profondeur des fossés ne permettent pas [illegible]; la hauteur du mur d'escarpe le met à l'abri de l'escalade et l'épaisseur des remparts [illegible] pouvoir les entamer.

Malheureusement ces lignes ne sont point terminées; sur quelques points même elles ne sont que commencées; l'opération du gazonnement, opération qui n'exige pas [illegible] mais qui demande du temps, n'est pas encore commencée. Cependant 700 ouvriers travaillent continuellement à ces lignes et les entrepreneurs qui dirigent [illegible] ont l'espoir qu'avant la fin [illegible] seront achevés.

De ce côté des retranchements un espace qui a environ 2 ou 3 lieues de large et une profondeur d'environ un demi mille, s'étend le camp Chalmette où se trouvent en ce moment le 13e régiment de la Louisiane et quelques autres compagnies formant environ 1,000 hommes [illegible]

Légion Française.— La Légion Française s'est réunie samedi, 12 du courant, à 4 heures du soir, sur la Place d'Armes, par ordre du général de brigade James Trudeau, et a été passée en revue par l'inspecteur de brigade G. A. Fosdick.

Malgré la présence dans les rangs d'environ 200 recrues qui n'avaient point encore l'uniforme de la Légion, l'aspect de ce magnifique corps était des plus imposants et nous avons entendu exprimer le regret que le gouverneur n'eût point encore [illegible] d'ordonnance. M. Albin Rochereau, chef du bataillon, commandant la Lég on Française, [illegible] de compter sous ses ordres [illegible] de la Louisiane.

Nous avons puisé nos renseignements aux meilleures sources et nous avons appris que les neuf compagnies de la Légion Française, y compris la Garde Suisse, capitaine George A. Euler, qui y est attachée, se composaient chacune de 113 hommes — en tout 1017 — sur lesquels il s'en trouvait 936 à la revue de samedi.

Arrestation.— Isaac D. Marks, bien connu dans cette ville, qu'il n'habite cependant que depuis 1846, a été arrêté, samedi soir, par l'officier Smith Izard par ordre du gouverneur qui l'accuse d'être un espion à la solde des Etats-Unis et de s'être rendu coupable de détournement de fonds.

L'inculpé est un homme de cinquante ans, à chevelure et à barbe grises; il a reçu une bonne éducation et d'excellentes manières. On dit qu'il appartient à une famille très honorable, mais il passe depuis longtemps pour un voleur; on l'accuse d'avoir enlevé des billes du salon de billards de M. Miller, dans la rue Gravier, et d'avoir, lors de la terrible épidémie de Norfolk, pris l'argent envoyé aux malades.

Marks est arrivé ici samedi. Il a déclaré qu'il était resté deux semaines à Cincinnati, trois à Philadelphie, où il prétend avoir servi d'espion pour le gouvernement Confédéré et avoir failli payer de sa vie le zèle qu'il déployait en faveur de la cause. Il a eu le front de se présenter devant le gouverneur et de lui proposer d'aller encore au Nord pour y continuer l'œuvre de l'espion.

Arrestation de deux suspects.— Le lieutenant H. F. Warner, de la marine des Etats Confédérés, a envoyé hier au soir, à 9 heures, J. F. Carrigan et Dan Monahan au bureau de police, comme étant d'un caractère suspect. Carrigan avait un passeport pour partir par le chemin de fer Jackson, et il comptait d'emmener Monahan avec lui. Le passeport leur a été refusé à donner aucune explication sur ce qui les concerne, et il sont considérés comme suspects.

Arrestation importante.—Anson Peck, Bostonien, qui habite la Nlle-Orléans depuis trois ans et tient un dépôt de peignes et d'articles de toilette dans la rue Bourbon, près Canal; Wm H. Marshall, anglais, qui est ici depuis huit ans et a un magasin de consents, à l'encoignure des rues Julia et Sarenne,—ont été arrêtés et emmenés devant M. Monroe samedi dernier. Une Mme Boyer les accuse d'abolitionisme.

Mme Boyer avait elle-même été arrêtée la veille par l'officier Farrell; celui-ci la soupçonnait depuis quelque temps et ne l'avait point perdue de vue. Conduite devant Son Honneur "venez le chef de police avec moi, très bien peu d'habileté, dit-elle au magistrat, car vous me faites prendre au moment où j'allais découvrir une bande d'abolitionistes qui travaillent pour le Nord."

Sa déclaration que d'autres détails sont venus confirmer plus tard, prouve qu'elle ne manque pas dans son opinion de ces capacités dans la carrière qu'elle avait cru devoir embrasser pour le salut de la communauté. Elle dit qu'elle s'était rendue d'abord en faisant découvrir une société dont elle soupçonnait l'existence. Son agent, un jeune mulâtre, lui donna les noms de Peck et de Marshall; elle parvint à gagner leurs bonnes grâces et leur confiance et finit par leur demander de les aider à transmettre des informations importantes à la flotte du blocus. Les deux individus l'encouragèrent dans son projet et lui donnèrent des lettres de recommandations pour d'autres personnes.

Mme Boyer retint ces lettres comme autant de preuves contre les Lincolnistes. Elles les a remises à M. Monroe.

Marshal a avoué qu'il avait vu Mme Boyer dans un magasin mais il prétend ne lui avoir jamais adressé la parole.—Peck a nié l'avoir jamais vue; il a néanmoins tremblé et pâli lorsque lui lançant un regard chargé de colère elle s'est écriée: "Pouvez-vous me regarder et dire que vous ne m'avez jamais vue?"

Peck a d'abord nié avoir écrit les lettres que lui a fait voir le Maire, mais il a ensuite avoué qu'il les avait écrites, et, en parlant des conversations importantes qu'il avait eues avec Mme Boyer, il a ajouté: "Je suis une vieille bête."

Plusieurs autres personnes qui sont impliquées dans la déclaration de Mme Boyer ne seront point arrêtées parce qu'il n'y a point de preuves directes contre elles, mais la police a les yeux sur elles et elles ne pourront échapper au contrôle pour les arrêter.

Autres arrestations.—Samedi soir, à huit heures, l'officier Izard a arrêté, à l'hôtel St-Charles, Ned McGowan, qui représentait jadis la Californie au Congrès et qui, chassé de San Francisco par le comité de vigilance, se réfugia dans le territoire d'Arizona.

C'est un homme de haute taille, d'environ cinquante-cinq ans, à moustaches et moustaches épaisses et blanches. Il est arrivé ici mercredi dernier et a été désigné par un Californien; celui-ci le voyant très anxieux de recueillir des renseignements sur nos forces militaires, l'a dénoncé au Gouverneur.

Après avoir été mis au bachot, il a demandé au chef de la police qui l'avait épié avec M. Izard ce qu'il pensait de son affaire; "Mon opinion, a répondu M. McLelland, est que vous êtes dans de vilains draps;" "Eh bien, a répondu le prisonnier en tirant sa barbe avec nonchalance, je me suis déjà trouvé dans des positions plus critiques que celle-ci."

—Le chef de police ayant été informé par M. Bane domicilié au Bayou St-Jean, qu'un vieux pêcheur du nom de Joseph Vial n'était pas ce qu'il devait être dans les circonstances actuelles, chargea les agents de s'occuper de lui. On apprit qu'il avait fait plusieurs voyages au Golfe depuis deux mois, toujours sous le prétexte de pêcher, mais qu'il n'en avait jamais rapporté de poisson. Samedi dernier, au retour d'une de ses excursions, les officiers lui ont mis la main au collet.

—Trois pêcheurs, arrêtés samedi, à la Passe Manchac, par ordre du gouverneur, ont été emmenés hier, au poste du Troisième District, par un détachement des Marion Guards. Ils sont accusés d'avoir communiqué avec la flotte de l'ennemi. Ce sont Lesalle Schenck, Milton Schenck, son fils, et un nommé R. Smith.

Paragraphes.— M. F. Newhall a été grièvement blessé d'un coup de pistolet à la hanche, samedi soir, entre dix et onze heures, par M. R. E. McDuffie, dans la rue des Remparts. Nous omettons les détails en attendant l'interrogatoire.

—Deux petits garçons se sont battus, hier après-midi dans la rue Thalie. L'un d'eux a tiré son canif et en a porté un coup à son adversaire. M. John Cavanaugh père du blessé, l'a fait arrêter. Il s'appelle James Bailey.

—Une maison haute située dans la rue Gravier, entre Prieur et Johnson, appartenant à M. Jones Pickles, une maison basse et une autre à étage appartenant à M. John Scully ont été détruites, samedi matin, par un incendie. C'est l'œuvre de la malveillance.

Rectification.—Une erreur typographique qui s'est glissée dans notre Chronique Locale de samedi, porte que Mme *Barbé* était accusée d'avoir insulté Mme Wale. C'est Mme Wale contre laquelle l'affidavit a été fait et non Mme Barbé. Cette dernière dame qui demeure rue de la Vieille Levée, n'a rien à démêler avec la justice.

Le Docteur Charles Deléry.

Nous nous associons de tout cœur aux réflexions suivantes que la *Renaissance Louisianaise* consacre au docteur Charles Deléry. Nous pouvons dire de M. Deléry qu'il est aussi éminemment homme de bien que savant consciencieux et qu'à ce double titre il mérite la confiance de ses concitoyens.

Il n'appartient pas à la *Renaissance*, journal hebdomadaire dont la mission spéciale est de représenter les intérêts et les sentiments de la population Louisianaise, de prendre une part trop directe dans les élections locales.

Cependant lorsqu'un Louisianais réunissant en lui toutes les garanties de capacité, d'activité, de zèle et d'honnêteté, se présente devant ses compatriotes et brigue leurs suffrages, la *Renaissance* ne peut se dispenser de dire aux Louisianais qu'il est de leur devoir de soutenir un tel candidat.

Le Dr Chs. Deléry—un de nos collaborateurs, homme sérieux dont la vie entière a été remplie par l'étude et qui, dans l'accomplissement des devoirs qu'il a été appelé à remplir comme officier public, a montré une rigidité et une conscience rarement surpassées—a été désigné par un grand nombre de citoyens comme candidat à la place de Coroner.

Cette candidature du Dr Deléry est peut être la seule de toutes les candidatures que nous connaissions à laquelle il ne puisse se faire aucune objection. Comme médecin, M. Deléry a prouvé qu'il pouvait occuper le premier rang dans le corps médical de la Nlle Orléans, comme officier public, il a fait preuve d'une activité et surtout d'une impartialité que les officiers publics ne mettent plus de nos jours, dans l'accomplissement de leurs devoirs, enfin comme écrivain et comme penseur il a montré qu'il était l'égal de tous ceux qui parmi nous prennent quelquefois la plume. Ajoutons que le Dr Deléry porte un des noms les plus honorables et les plus anciens du pays et que ses deux concurrents sont des Américains auxquels la langue française est étrangère.

Nos lecteurs se tromperaient beaucoup s'ils voyaient dans ces lignes une réclame en faveur de notre collaborateur. Ce que nous avons dit est de la plus grande vérité et nous ne saurions trop le répéter en nommant le Dr Deléry les Louisianais honoreraient un des leurs, un homme qui par son caractère et ses lumières fait le plus grand honneur à la population Franco-Louisianaise.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Décédé hier matin, à 7 heures, L. S. CHIQUELIZ. Ses amis et connaissances ainsi que les membres de la Société de Bienfaisance Française sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures et demie. Son corps est exposé à l'Asile de la Ste Anne. De la part de sa femme.
Nlle Orléans, le 14 octobre 1861.

Fallecio, ayer, á las 12 1/2, Louis N. PRICE, á la edad de 36 años, nativo de Baltimore. Sus amigos y conocidos de la familia son invitados para el entierro hoy á las 4 de la tarde. Su cuerpo se halla depositado, en el asilo de las viudas, calle de St Bernardo, 3r Distrito. Al mismo tiempo los amigos y conocidos de Santos Sotres son invitados para asistir á dicho entierro.

Décédé, hier, à midi et demi, à l'âge de 36 ans, Louis N. PRICE, né à Baltimore. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de Santos Sotres sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi. Le convoi partira de l'Asile des Veuves, rue St Ferdinand, Troisième District.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Lundi soir, 14 octobre.
Première représentation de Mlle Hattie Bridges—THE SOLDIER'S DAUGHTER, comédie [illegible]. Le spectacle se terminera par THE LOAN OF A LOVER.

Collège St Charles. GRAND COTEAU, La.
La rentrée des classes aura lieu lundi [illegible] 14 oct—6

AVIS.
Les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu [illegible] Reibaud sont priées de les présenter aux soussignés. A. & A. FITOT, avocats, Rue Royale, No 21. 14 oct—9

Demande d'OR français et d'OR anglais.
Le soussigné achète de l'or français et de l'or anglais, en petites et en fortes sommes. Wm. L. CUSHING, Rue St Charles, No 57. 14 oct—3

Chien perdu.
Un petit chien blanc de la Havane ayant été perdu hier soir, 13 octobre, entre Bienville et Douane, rue Royale, la personne qui le rapportera recevra une récompense de six piastres, au No 42, rue Royale, chez G. Dupuy. Nlle-Orléans, 13 octobre 1861. G. DUPUY.

$50 de récompense.
Pour l'arrestation du nègre marron JOHN COOPER, ou John PIERRE, tonnelier, acheté de la succession François Mayronne. Le dit nègre a perdu une partie de la première phalange du doigt index de la main gauche [illegible]. Il s'est absenté le 29 septembre dernier de l'habitation Pike's Peak paroisse Saint Jacques. S'adresser à ROMAN, OLIVIER & Co, No 2, Front Levée. 14 oct

MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que Wilton, Médaillon, velours, Bruxelles, tapis à 3 plis, Ingrams, Hollande, Venise, &c. &c. Egalement—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, Nattes blanches et en couleur, Abat-jour, couvertures de tables, [illegible], dessous de table, &c., &c., que nous offrons à des prix modérés pour du comptant. A. BROUSSEAU & CO.

SEL D'EPSOM—30 barils venant d'être reçus et à vendre par F. P. DUCONGE, Rue de Chartres, No 39. 14 oct

SULFATE DE FER—30 barils venant d'être reçus et à vendre par F. P. DUCONGE, Rue de Chartres, No 39. 14 oct

GOMME ARABIQUE—3 boucauts gomme arabique de première qualité, venant d'être reçus et à vendre par F. P. DUCONGE, Rue de Chartres, No 39. 14 oct

PATE PECTORALE DE REGNAULD—[illegible] boîtes à vendre par F. P. DUCONGE, Rue de Chartres, No 39. 14 oct

PATES PECTORALES, NEFF D'ARABIE, MOU DE VEAU—100 boîtes de chacune à vendre par F. P. DUCONGE, Rue de Chartres, No 39. 14 oct

Dissolution de Société.
La société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale ROMAN & KERNION, est dissoute à partir de ce jour par limitation. La raison de la société ne pourra plus être employée qu'en liquidation. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861. CHARLES ROMAN, C. H. KERNION, EMILE DUPLANTIER. 1er oct—1m

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison ROMAN, OLIVIER & Cie, et continueront les affaires de commission et d'envoi et l'agence de la Raffinerie de sucre de St Jacques, au No 2, rue Front Levée. Nouvelle Orléans, 1er octobre 1861. CHARLES ROMAN, O. CHARLES OLIVIER, EMILE DUPLANTIER. 1er oct—1m

Le soussigné continuera les affaires de commission pour son propre nom et pour son propre compte, au No 13, rue Conti, 1er octobre 1861. C. H. KERNION. 1e oct—1m

A vendre par les soussignés—4 pipes huile de ricine. PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 13oct

POMMADES—6 caisses à la rose, orange, tubéreuse et jasmin, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 13oct

A VENDRE. TABAC DU MASON COUNTY pour capes et tripe, à vendre par GUNTHER, RODEWALD & Co, 67, rue Poydras. 5oct—6f

NOUVELLES COMPAGNIES. VINGT Compagnies peuvent se procurer des étoffes pour uniformes, à des prix très raisonnables, dans le rue de Chartres, No 68. HOFFMAN & MARKS

AVIS AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.
Les membres du Bataillon qui ne sont pas munis de leurs [illegible] sont prévenus qu'ils en trouveront chez M. CHARLES LEVY, 71 rue Dumaine, entre Royale et Bourbon, à raison de 75 cents. 8 oct—4f

Mulets à vendre.
A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés, 160 Mulets d'emblée. J. B. SLAWSON, 4, rue Royale. 5oct—6f

TICKET DES CITOYENS.
Sénat. RANDELL HUNT. JOHN LAIDLAW.
Représentants.
Premier District ... P. N. WOOD. I. N. MARKS
Second District ... J. M. LABORDE. THOS. MURRAY
Troisième District ... JAS. McCLUSKEY. R. W. ESTLIN. GEO. C. LAWRASON.
Quatrième District ...
Cinquième District ... DANIEL D ROGERS. F. MORENO
Sixième District ... B. P. VOORHIES
Septième District ... LEONCE BURTHE. G. LAROQUE TURGEAU.
Huitième District ... JAMES PHILLIPS.
Neuvième District ... D FARRAR
Dixième District ... GEO JONAS. A. W. BOSWORTH. G. A. BREAUX.
Shérif de la Cour Criminelle ... E. T. PARKER.
Shérif des Cours Civiles ... T. D. HARPER.
Coroner ... Dr CHS DELERY.

Parti Américain, du Sud.
Pour le Congrès.
Premier District ... CHS DE BLANC Jr
Second District ... W. R. ADAMS.
Shérifs.
Première Cour de District ... ADOL. MAZUREAU
Paroisse d'Orléans ... JOHN F. WALDEN.
Coroner. Dr E. D. BEACH.
Représentants.
Premier District ... JAS P. McCAULEY. G. A. BRAUGHN. L. H. PLACE.
Second District ... MOSES EASTMAN.
Troisième District ... JOHN Y. BLOCKER.
Quatrième District ... ERNEST BOULIGNY.
Cinquième District ... F. C. GAUDY. C. E. KUGH
Sixième District ... G. BOFILL
Septième District ... L. DUVIGNEAUD. C. A. FARST.
Huitième District ... E. BROWN
Neuvième District ... J. F. BARTHELMI.
Dixième District ... R. F. JONAS. H. E. WADE Jr
Collecteurs de Taxes d'Etat.
Premier District ...
Second District ... JOSEPH HERNANDEZ.
Troisième District ... V. St CEVRAN.
Quatrième District ... GEORGE MENSMAN
Assesseurs d'Etat.
FELIX F. TRENCHARD. R. D. HUBBARD. T. A. BOULET. JOHN A. WATKINS.
Juges de Paix
Premier District ... A. O. BRICE
Second District ... D. F. MITCHELL
Troisième District ... A. SAUCIER
Quatrième District ... ERNEST MOREL
Cinquième District ... THEODULE DROUET
Septième District ... CHAS FAGOT Jr
Constables.
Premier District ... P. H. V. DE GRUY.
Second District ... Wm H. WATERS
Troisième District ...
Quatrième District ... A. PRADOS.
Cinquième District ... A. LUSTO.
Septième District ... J. C. COSTLEY

DROITS DU SUD.
Pour Président—JEFFERSON DAVIS
" Vice-Président—ALEX. H. STEPHENS.
Electeurs d'Etat.
Ch. DESSIGNY, ALBERT G. CARTER.
Substituts.
J. O. CAMPBELL, J. L. FUSELIER.
1er District—DONATIEN AUGUSTIN.
Substitut—FRANÇOIS GARDERE.
CONGRES—1er District. RUFUS DOLBEAR

CANDIDAT POUR LE CONGRES.
1ER DISTRICT. Dr J. B. WILKINSON

☞ Les amis de l'Hon. C. M. Conrad l'annoncent comme candidat [illegible] pour représenter au Congrès Confédéré le district [illegible] composé du Premier, du Quatrième District [illegible] 5oct

Shérif de la Cour Criminelle.
☞ Nous sommes autorisés à annoncer que E. T. PARKER est candidat à la place de Shérif de la Cour Criminelle. L'élection aura lieu le 4 novembre 1861.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que T. D. HARPER est candidat à la place de SHERIF des cours civiles de la paroisse d'Orléans. L'élection a lieu le premier lundi de novembre.

Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.
☞ Le Rév. ROBT. J. HARP a la demande d'un grand nombre d'amis dans différentes parties de l'Etat, a consenti à se laisser porter candidat à la place de Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.

Auditeur des Comptes Publics.
☞ CYRUS THOMPSON, de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la place d'AUDITEUR DE L'ETAT. L'élection a lieu le 4 novembre prochain.

MM. les Editeurs,
A la demande d'un grand nombre d'amis, je me présente comme candidat à la place de shérif de la Première Cour de District de la Paroisse d'Orléans, sujet seulement à la décision du peuple par la voie du scrutin. W. G. MULLEN

CANDIDAT POUR CORONER.
Messieurs les Editeurs, Veuillez annoncer M. le Dr J. N. FOLWELL comme candidat pour la place de coroner à l'élection de novembre prochain.

Pour Coroner.
Nous sommes autorisés à annoncer que le Dr C. BEARD est candidat à la place de Coroner. L'élection a lieu le premier lundi de novembre prochain.

POUR LE CONGRES, CHARLES J. VILLERÉ
Candidat pour le Premier District Congressionnel.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS
H. PERALTA.
☞ Election au 1er lundi de novembre. 7 sep

Auditeur.
MM. les Editeurs de l'Abeille:
Veuillez annoncer que M. RYTHFELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics. L'élection a lieu en novembre prochain.

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District. MARC DODART.
Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District. L'élection a lieu le 4 novembre prochain. SES AMIS

AVIS.
ATTENDU qu'il est nécessaire de faire un chemin et une levée en face de la terre appartenant à Arcène F. Blanton, non résident: laquelle terre est située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 55 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, et environ dix milles au-dessous de la Maison de Cour de cette paroisse, étant la moitié [illegible] de la section 17, range 15 Est, dans le Township 19. Avis est, par le présent, donné au propriétaire de la dite terre ou à toute autre personne y intéressée qu'en les dits travaux ne seront point commencés par le premier novembre prochain (1861), je procéderai conformément à la loi. Paroisse Plaquemines, le 5 octobre 1861. AZENOR LAFRANCE, inspecteur. 12oct—10f

Demande de Distillateur.
ON demande un bon DISTILLATEUR. S'adresser rue Bourbon, 114, face à l'Opéra, de huit heures à trois heures. C. MILLAUDON. 12 oct—2

AVIS.
LE porteur du billet de $1675, tiré par Mme George LO. Boarne à son propre ordre et endossé par elle, en date du 29 septembre 1859, payable à deux ans de date et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à parfait paiement—est prié de présenter le dit billet, pour être payé, chez M. Raymond, à l'encoignure des rues Poydras et Dryades. Il ne sera payé aucun intérêt depuis son échéance, car on a tout fait pour trouver le porteur afin de le payer. 11oct—3

DEMANDE.
ON demande un domestique de salle à manger, âgé de quatorze ans. S'adresser au bureau de ce journal. 11 oct—6

Vêtements Confectionnés.
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. F. LACAZE, 200 rue Vieille-Levée, en face du marché à la Viande, et qu'ils continuent la CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général. Les soins les plus minutieux sont garantis pour tous articles sortant de leur atelier. LAZARD & MICHEL, 200 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande. 13 sept—1m

A LOUER—Les étages supérieurs de deux maisons contiguës situées rue Canal, encoignure Bourbon le tout ou en partie. S'adresser à BLINEAU FRERES, encoignure Canal et Bourbon. 30 sept—16

A LOUER.
Une maison à trois étages, No 77 rue Conti, entre Royale et Bourbon. S'adresser à J. W. HINCKS, No 111 rue du Canal. 26 sep—16f

Avis aux Contribuables du Deuxième District.—Taxes d'Etat.
AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans que les tableaux d'assessement de 1861 sont maintenant en ma possession et prêts à être examinés, dans la rue Ste Anne, No 42, entre les rues Royale et Chartres, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, (le dimanche excepté) du 7 octobre au 9 novembre 186[1]. Les personnes qui ne croient taxées sont priées de s'adresser à la rue Ste Anne No 42, et de présenter leurs réclamations. LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District. 7 oct—30j

Bureau du Collecteur des taxes d'Etat
Batisse Pontalba, No 9, rue St Pierre.
J'AVERTIS toutes les personnes qui doivent leurs taxes d'Etat sur propriétés foncières, esclaves et capital, de venir les payer à mon bureau le 20 octobre 1861 ou avant cette époque. J. HERNANDEZ, Collecteur des taxes d'Etat. 10 oct—10

AVIS.
NOUS prévenons notre clientèle, qu'à partir de ce jour, notre magasin sera fermé à 3 heures. JUSTIN CASSEROGUE & Co, 203, Chartres. 7 oct—8f

A louer.
Une belle maison construite sur le dernier style, avec une allée de chaque côté, deux chambres, deux salons, salle à manger, cabinets, &c., grandes dépendances dans la cour, six chambres à domestiques, grande écurie, &c. Rue Claiborne No 481, entre Aucette et St Antoine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 7 oct

Bons—Chemin de Fer des Opelousas.
AVIS est donné que l'intérêt sur les bons de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest, échéant le 1er octobre sera payé, sur présentation des coupons, à la Banque de l'Etat de la Louisiane. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Avis aux fabricants de savon.
24 BOUCAUTS SODA ASH, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 5oct

AUX ACHETEURS.
LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat de visiter leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant. U. LAROUSSINI & Co, No 187, rue du Canal.

A LOUER.
LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par le soussigné. Pour les conditions, s'adresser chez U. LAROUSSINI & Co, No 187, rue du Canal.

A louer.
La maison située à la maison encoignure Royale et [illegible]. MM. CUSACHS & GOSSON. 3 oct

VENTES JUDICIAIRES.
Henry S Hall vs J. Mason Greenbow.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 9,446—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 15 de novembre 1861, midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—L'esclave nommée ELISA, négresse, âgée d'environ trente-six ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 14oct—14,23,31—nov8,13,14,15

VENTES A L'ENCAN.
SUCCESSION DE CLAUDE FIOGERE.
LES créanciers de cette succession sont requis de se faire connaître au soussigné, et de lui remettre une note de leurs créances, avec les titres sur lesquels elles sont fondées. LOUIS CLAUDON curateur, Rue Ste Anne, No 44. 8 oct—ofen 10j

GRAND CONCERT
Au profit de nos braves volontaires Louisianais.
MARDI SOIR, 15 OCTOBRE 1861,
A Odd-Fellows Hall.
PROGRAMME
—PREMIERE PARTIE—
1—La Charité, chœur ... Rossini
2—"Il faut partir," (la Fille du Régiment) ... Donizetti
3—"Mira la bianca Luna," duo ... Rossini
4—"La Calomnie" ... Coucone
5—Grand Duo sur des ... piano, Norma ... Thalberg
6—"I weep for thee" ... Weber
7—Couplet du Guerrier ... Massé
8—"Not for Gold," ballade ...
9—Pré aux Clercs ... Herold
10—Grand Duo sur ... piano, Bellsario.
—DEUXIEME PARTIE—
1—Chœur [illegible] Favorite ... Donizetti
2—Scène du [illegible] ... Templeton
3—Romance soprano ...
4 Grand Duo sur deux pianos, concerto ... Weber
5—Sant à la France [illegible] Régiment ... Donizetti
6—Last Rose of Summer ... Glover
7—Quoque, boléro ...
8—Grand Trio, Jérusalem ... Verdi
9—God save the South.
Prix du billet ... $1.
A vendre chez les marchands de musique, les libraires et dans les hôtels.
Le Concert commencera à 7 heures et demie. 12 oct

Quartier Général du 5me Régiment 2me Brigade 1ère division de la Milice de la Louisiane.
ORDRE No 4.
Les différentes compagnies de ce Régiment s'assembleront pour exercice, les jours suivants:
Compagnie A, capitaine M. B. De B[...]—limites Remparts à la rue Tréné, de la rue de l'Esplanade à la rue St Philippe, sur la rue Tréné, de la rue de l'Esplanade à la rue des Ursulines seulement—Aux Écuries de M. Burg[...]e Robertson, entre chemin du Bayou et Esplanade, les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures P. M.
Compagnie B, Capitaine Henry V. McCall—limites, de Villeré à Claiborne et à la rue Villeré, d'Hôpital à St Philippe sur la rue Robertson, d'Esplanade à St Philippe sur la rue Claiborne, d'Esplanade à la rue du Quartier [illegible] P. M.
Compagnie C, capitaine S. E. Cassel—limites Claiborne à Roman, [illegible] P. M.
Compagnie D, capitaine Evariste Blanc—limites de la rue Trosiseme [illegible] les mardis, jeudis et samedis à 5 heures P. M.
Compagnie E, capitaine Arthur Brocard—limites Derbigny à Prieur, [illegible]
Compagnie F, capitaine Victor Soutre—limites [illegible]
Compagnie G, capitaine A. B. Philipe—limites [illegible]
Compagnie H, capitaine Anthony Prados Jr.—limites [illegible]
Compagnie I, capitaine R. D. Hubbard—limites [illegible] Ré. Dugat, 234 rue Galvez, les mardis, jeudis et samedis à 5 heures P. M.
Compagnie K, capitaine Ernest J. Wench—limites [illegible]
Tous ceux qui se trouvent [illegible] de la milice, devra présenter [illegible]
Le lieutenant-colonel C. E. Marionneaux et le major Oscar Dupeire [illegible] MARDI prochain 15 courant, à 5 heures P. M. pour affaires de la plus haute importance.
Par ordre de Caristoval Morel, colonel du 5e Régiment. A. DAVID, Adjudant. 14 oct—2

Quartier général des City Fire Guards
Nouvelle Orléans, 11 octobre 1861.—La [illegible] Compagnie [illegible] assemblée [illegible]
Capitaine S. B. Dunnell, Premier lieutenant J. Kennedy, Second lieutenant F. J. Guenther, Troisième lieutenant J. A. Stina [illegible]
H. Reineken, premier sergent, L. Kellner, second sergent, H. Fitz, troisième sergent, E. Hillborn, quatrième sergent
P. Peko, premier caporal, V. Raffo, second caporal, H. Iver, troisième caporal, B. Beaud, quatrième caporal.
Les pompiers qui doivent se joindre à la Compagnie peuvent s'adresser à la maison de pompe de Eagle Steam Engine Co. No 7.
N. B.—Les certificats des firemen seront requis. EMILE HILLBORN, secrétaire.

ATTENTION MILICE!
LES personnes âgées de 18 à 45 ans, sujettes aux devoirs de la Milice et demeurant dans les rues Conti, St Louis, Toulouse et St Pierre, entre les rues Dauphine et Bourgogne, [illegible] à 4 heures P. M., à la maison de [illegible] des Remparts, [illegible]
Par ordre du JNO G CHADWICK, Capitaine Comp. B 2me Régiment 2me Brigade, 1ère division de la Milice de la Louisiane.
L. CORMIER, 1er Lieutenant. J. ARCUALE, 2me Lieutenant. 16oct—1f

COMPAGNIE BELGE.
Nlle Orléans, le 14 octobre 1861.
Conformément à l'ordre général No 3, du capitaine Chs. A. Janvier, commandant le bataillon provisoire, la compagnie Belge se réunira à 3 heures précises, LUNDI 14 courant à son local ordinaire, rue Conti 72 pour se rendre à la revue d'inspection sur la Place d'Armes.
En exécution de l'ordre général No 4, la compagnie se réunira jusqu'à nouvel ordre tous les jeudis à 4 heures précises, au même local, pour l'école de Bataillon.
Par ordre du capitaine, MAX LE BOY. GME BOLSIUS, sergent major. 14 oct—1f

ARTILLERIE DE SIEGE, DE BEAUREGARD.
Les membres de cette compagnie se réuniront AUJOURD'HUI, 14 à 4 heures et demie du soir, à leur nouvel arsenal rue Casacalvo, entre les rues Champs Elysées et Marigny, pour l'exercice de la compagnie. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine, T. MORANO. E. A. DEGRUY, secrétaire. 14 oct—1f

Compañia de Cubanos Rifleros.
No estando a un completo el No de individuos que han de componer el todo de la Compañia, se hace saber por medio de este anuncio para los que deseen ingresar en ella pasen á la morada de su capitan Antonio Gonzalez Vigil, en Front street, No 43, donde firmarán la lista general. Importa que los que ingresen hablen ó entiendan el idioma español sea de la nacion que fueren.
Adviertese que la Compañia debe ponerse en activo servicio lo mas pronto posible.
Nueva Orleans, 11 octubre 1861.
Por orden del capitan,
El sargento mayor, ELIAS NUÑEZ. 14oct—1f

Formation d'une Compagnie de Vétérans français.
Tous les Français au-dessus de quarante-cinq ans, ayant servi et désirant se joindre à une nouvelle compagnie en voie de formation, sont invités à laisser leurs noms chez M. Aubert, cordonnier, rue de Chartres, entre Toulouse et St Louis, et L. Fournier (maison Ferbos), à l'encoignure des rues Royale et Dumaine. 16oct—3f

Nouvelle Société Lusitana de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.
AVIS D'ELECTION.
CONFORMEMENT à l'art. IV, sect. 3, de la Constitution et des règlements de cette société une élection pour un grand marshal, un collecteur et un médecin aura lieu dans la salle, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Grands Hommes, lundi prochain, 14 du courant.
Les scrutins seront ouverts à 4 heures et fermés à 8 heures du soir. Tous les membres ayant le droit de voter, sont priés de prendre part à cette élection.
Par ordre du Président, ANTHONY SAMBOLA, secrétaire.
P. S.—Le collecteur de la société se tiendra dans la salle de 9 heures du matin, et restera jusqu'à la fin pour recevoir l'argent de ceux qui sont arriérés dans le payement de leurs quotités et désirent voter à cette élection. 10 oct

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova-Orleans.
Noticia de Eleição.
Segundo manda o artigo IV verço 3o dos nossos regulamentos, a eleição de grande marshal, cobrador, e medico, terá lugar *segunda feira*, 14 do corrente mez, devendo principiar ás 4 horas da tarde, e concluir-se ás 8 horas da noite. Todos os membros que se encontrem em circunstancias de votar se reunirão na sala da dita Sociedade ás horas indicadas para elegirem as praças mencionadas.
Por ordem do Presidente. ANTHONY SAMBOLA, Secretario.
N. O. oct. 10 1861.
P. S.—O cobrador se encontrará na sala da Sociedade, neste mesmo dia, desde das 9 horas da manhão at concluir a dita eleição para cobrar ausque estejão atrazados, e queirão votar em dita eleição. 10 oct

Aux personnes désirant quitter la ville par le Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
CONFORMEMENT aux ordres reçus de Son Excellence le Gouverneur, il ne sera pas vendu de billets à partir de mercredi, 9 du courant, à moins qu'on n'ait un passeport du Gouverneur de cet Etat.
On peut se procurer des passeports au bureau du Gouverneur, de 9 à 3 heures. Les personnes qui demeurent sur la ligne du chemin et dont les affaires les obligent à voyager fréquemment obtiendront un passeport d'un mois en s'adressant au bureau du Gouverneur, [illegible] T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

ACIDE SULFURIQUE—3 carboys acide sulfurique, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, rue Vieille Levée.

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS—*Cinquième Compagnie.*
Les membres de la Cinquième Compagnie sont prévenus qu'il y aura exercice de peloton le mardi et le mercredi et exercice de bataillon le vendredi à 4 heures 1/2 précises. Rendez-vous à l'arsenal rue d'Orléans.
Les nouveaux membres feront l'exercice, rue St Philippe entre Bourbon et Royale, à l'Ecole Publique, tous les jours à 4 heures 1/2 précises.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine. E. TOURNE, Sergent Major. 11 oct—3

BATTERIE DES GARDES D'ORLEANS.
A une assemblée des membres de cette Compagnie, les membres suivants ont été nommés pour former un comité chargé de solliciter des souscriptions afin de mettre la Batterie SUR UN PIED DE GUERRE prête à marcher au premier signal, sur une réquisition du Gouverneur.
Nous espérons que tous nos concitoyens, les Banques et les Compagnies d'Assurances répondront généreusement à notre appel.
THEO. LIVAUDAIS, PAUL J. GLEISES, MORTIMER BELLY, CHS. McMURDO, JAS. H. SUYDAM, HENRY DUCATEL. } Comité.
M. A. CALONONE, Lt. Commandant. Sergent-major. 12oct—aut6

VOLONTAIRES FRANÇAIS.
Il y aura examen pour la 1ère Compagnie à 9 heures précises. Rendez-vous à la caserne chez M. le colonel Berrier [illegible]
Par ordre du colonel Pierrot. Le Capitaine. PAUL ZOLY. 14oct—1f

La Légion Française et la Milice.
Quartier Général de la Légion de la Louisiane—10 octobre 1861.
Ordre spécial, No 208.
1. Le chef de Bataillon Albin Rochereau, commandant la Légion Française—Bataillon de la Légion, de la Louisiane [illegible]
[illegible]
Par ordre du [illegible] JAMES TRUDEAU [illegible] Chas A. CASTILLO [illegible] 11 oct—6f

LEGION FRANÇAISE.
Ordre No 4—Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1861—Les membres des huit compagnies composant la Légion Française et ceux de la Compagnie Suisse, capitaine Geo A. Euler, qui y est attachée, formant un corps régulièrement et légalement constitué dont les officiers sont commissionnés par le Gouverneur de l'Etat. La Légion Française et la Compagnie Suisse ont reçu l'ordre du Gouverneur [illegible] chef de Bataillon, ALBIN ROCHEREAU, commandant de la Légion, SUPPRIMÉS [illegible] de la première Division. Chacun des [illegible] officiers, caporaux et soldats de la Légion Française et de la Compagnie Suisse [illegible] français et en anglais, [illegible]
En conséquence de l'ordre No 205 du général de brigade, en date de ce jour [illegible]
Les membres de la Légion Française et de la Compagnie Suisse sont prévenus [illegible]
ALBIN ROCHEREAU, Chef de bataillon.
Ch LAFFON de LADEBAT, Adjudant major. 11oct—6

BATTERIE DES GARDES D'ORLEANS.
Les membres composant cette batterie sont [illegible] de se rendre aujourd'hui, le 14, à 4 heures P. M., rue Esplanade, [illegible]
Par ordre du [illegible] H. DUCATEL
Premier lieutenant, Lt. commandant M. A. CALONONE, sergent-major. 12 oct—2f

VOLONTAIRES FRANÇAIS.
LA Première compagnie est convoquée à 10 heures et demie précises pour assister aux funérailles du sergent L. L. Chiquelin.
Le corps est exposé à l'Asile de la Société Française de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans, rue Ste Anne, entre Derbigny et Roman.
Le Capitaine J. JOUET. 14 oct—1f

Guardia Italiana.
3za Compagnia.—Gl' Italiani che desiderano far parte della medesima potranno scrivere al Sig. Piaggio & Vireca, strada Vecchia Levee, No 64, G. Lavizzo, strada Chartres, No 120, o alla caserma, strada Vecchia Levee, fra St Louis e Toulouse, No 129. 14 oct—3

TURCOS NATIVE GUARDS.
Les membres de cette compagnie sont notifiés de se réunir à leur caserne [illegible] MARDI 15 du courant, à 4 heures précises, rue [illegible] et Moliere. A partir de ce jour, les exercices auront lieu les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine. Un appel rigoureux sera fait. Par ordre du capitaine. ANGELIN CHEVAL, Sergent Major par intérim. 14 oct—2

Bataillon provisoire—Voltigeurs d'Orléans—Attention!
Vous êtes tenus de vous rendre à l'arsenal lundi 14 courant, à 3 heures P. M. précises, en tenue complète, pour revue d'inspection, suivant ordre spécial No 3 du Brigadier Général commandant la Légion.
Le nom de tout membre qui manquera à ladite inspection sera rapporté au Major Général.
Par ordre du capitaine M. J. Rivet.
V. DAVID Jr., Sergent Major. 14 oct—1

TIRAILLEURS FRANÇAIS.
Ordre No 5.
La Compagnie se réunira aujourd'hui, 14 octobre, à 2 heures précises, à la caserne, encoignure Jefferson et Levée, pour se rendre à la revue qui sera passée sur la Place d'Armes par le capitaine G. A. Fosdick, Inspecteur de l'Etat Major de la Brigade.
Les Tirailleurs sont en uniforme, sans arme, avec pantalon bleu—les personnes n'ayant pas de pantalon bleu, en pantalon de toile [illegible]
Le capitaine compte sur l'exactitude de tous les membres et les prévient qu'aucun motif d'exemption ne sera admis [illegible]
[illegible] O. CHAGNARD. 14 oct—1

CAVALERIE DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.
Avis.
L'escadron sera sur le pied de [illegible]
[illegible] J. L. PELLERIN 12 oct—3

TIRAILLEURS FRANÇAIS.
Ordre No 4.
Conformément à l'ordre général No 5 du Quartier Général des Bataillons provisoires, et à l'ordre spécial No 3 du [illegible] de la Louisiane, le Bataillon des Tirailleurs sera passé en revue LUNDI, 14 courant, à 3 heures [illegible]
En conséquence les Tirailleurs se réuniront lundi, à 2 heures précises, à leur caserne, encoignure des rues Jefferson et Levée, où l'appel sera fait.
[illegible]
Les Tirailleurs seront en uniforme, avec pantalon bleu, la guêtre PAR-DESSUS le pantalon.
Le Capitaine des Tirailleurs Français O. CHAGNARD. 12 oct

TIRAILLEURS FRANÇAIS.
Section d'Alger.
Quelques membres seront encore admis dans la Section d'Alger. Les enrôlements seront clos lundi matin. Les personnes qui s'inscriront chez M. C. Ch. Arpentier recevront un certificat d'exemption de la milice.—Le capitaine des Tirailleurs O. CHAGNARD 14 oct

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.
No 80.—El Brigadier General J. Trudeau, comandante de la Legion de la Louisiana, en su orden especial No 199, me dice lo siguiente:
1a. The commissioned Officers of the following corps composing the Battalion Cazadores Españoles
Compañia Chasseurs of 1814-15,
Garibaldi Guards,
1a, 2a, 3a, 4a y 5a Cazadores Españoles,
1o y 2a comp. Slavonian Rifles,
will assemble in the armory of the Cazadores Españoles, on Great Men street, corner Elysean Fields, on Monday the 14th inst, at 7 o'clock P. M., for the purpose of electing field officers, one colonel, one lieutenant-colonel, one major for the Regiment.
2—The polls shall be held open one hour.
3—Major Frank A. Bartlett, of the Beauregard Battalion, and capt. G. A. Fosdick, acting Brigade Inspector of the State, will preside at said election and make returns to Brigade Head Quarters.
Lo que publico para que todos los oficiales del cuerpo asistan para cumplir la orden citada. De orden del Comandante.
El Ayudante, G. SEGUI Y GARONA. 11 oct—3

Formation d'un corps de Batterie Légère.
Quelques jeunes gens bien recommandés seront reçus dans le susdit corps. Pour les détails, s'adresser à H. M. ISAACSON, au bureau du shérif. C. C. LEWIS, rue Vieille Levée No 34. 11 oct

Quartier Général des Planché Rebels.
Nlle Orléans, 9 octobre 1861.
A des assemblées tenues pour l'organisation de cette compagnie, le major Chas. E. Forstall présidant, ont été élus les officiers commissionnés Eugène Soniat, capitaine, J. V. Chaffy, 1er lieutenant, Wm Saltsman, 2d lieutenant, Valcour Bachemin, 3d lieutenant Jr. 10 oct—4

COMPAGNIES, ATTENTION! Instruction complète et rapide.
UN bon instructeur qui a obtenu des résultats surprenants dans plusieurs compagnies et peut donner les meilleures recommandations, offre ses services pour l'instruction des Compagnies. S'adresser à M. GEST, à son école militaire, rue du Maine No 187, entre Bourgogne et Rampart. 4 oct—1m

Avis aux Contribuables.
LE Conseil de révision de l'assessement se réunira à l'Hôtel de Ville dans la salle No 16, à midi, les lundis, 7, 14, 21 et 28 courant, et le 2 novembre prochain, pour réviser les tableaux des assesseurs de ville et recevoir les réclamations des personnes taxées. Les tableaux sont ouverts à l'examen [illegible]
Le soussigné se trouvera de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi dans la salle susmentionnée pour [illegible] J. A. WATKINS, Secrétaire du Conseil de Révision de l'Assessement. Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1861. 3 oct—3f

J. R. Jaffray & Co.
7, St. MILDRED'S COURT, London. Agent: M. J. V. BURAND, 3 Carondelet [illegible]